

## Séance du 30 juin 2026

L'an 2026, le 30 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Danièle Chartrain, Maire.

Présents : Danièle Chartrain, Philippe Chevalier, Cécile Carré, Pierre Boulard, Marie-Noëlle Martin, Guy Daguené, Jean-Marie Glon, Michel Cormier, Stéphane Meslay, Céline Causard, Christelle Copleutre (arrivée à l'ordre du jour n°10), Franck Viel (arrivé pour les questions diverses),

Excusés : Michel Picault (pouvoir à Philippe Chevalier), Céline Voisin (pouvoir à Danièle Chartrain), Sabrina Jousselin (pouvoir à Guy Daguené),

A été nommé secrétaire de séance : Philippe Chevalier

### **1- Délibération n°D452026 – Approbation du compte financier unique 2025- Budget Lotissement : Approuvé**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **Approuve** le CFU 2025 du budget Lotissement de la commune d'Avezé,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **2- Délibération n°D462026 – Affectation du résultat 2025 – Budget Lotissement : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constater les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025                  |                    |
|--------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice                           | 12 409,48 €        |
| Résultats antérieurs reportés                    | 3 428,11 €         |
| <b>Résultat à affecter</b>                       | <b>15 837,59 €</b> |
| DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT           |                    |
| Solde d'exécution de la section d'investissement |                    |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement        | - 37 478,35 €      |
| Solde des restes à réaliser                      | 0,00 €             |
| <b>Besoin de financement</b>                     | <b>37 478,35 €</b> |
| AFFECTATION                                      |                    |
| Affectation en réserves R1068 en investissement  | 0,00 €             |
| <b>Report en fonctionnement R002</b>             | <b>15 837,59 €</b> |

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **3- Délibération n°D472026 – Approbation du compte financier unique 2025 – Budget Assainissement : Approuvé**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **Approuve** le CFU 2025 du budget Assainissement de la commune d'Avezé,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **4- Délibération n°D482026 – Affectation du résultat 2025- Budget Assainissement : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constater les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025                  |                    |
|--------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice                           | 5 480,08 €         |
| Résultats antérieurs reportés                    | 15 369,29 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>                       | <b>20 849,37 €</b> |
| DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT           |                    |
| Solde d'exécution de la section d'investissement |                    |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement        | 42 499,71 €        |
| Solde des restes à réaliser                      | 0,00 €             |



|                                                 |                    |
|-------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Besoin de financement</b>                    | <b>0,00 €</b>      |
| <b>AFFECTATION</b>                              |                    |
| Affectation en réserves R1068 en investissement | 0,00 €             |
| <b>Report en fonctionnement R002</b>            | <b>20 849,37 €</b> |

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**5- Délibération n°D492026 – Approbation du compte financier unique 2025 – Budget Commune : Approuvé**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **Approuve** le CFU 2025 de la commune d'Avezé,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**6- Délibération n°D502026 – Affectation du résultat 2025 – Budget Commune : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constater les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

| <b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025</b>           |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice                           | 87 741,85 €         |
| Résultats antérieurs reportés                    | 203 790,61 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>                       | <b>291 532,46 €</b> |
| <b>DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT</b>    |                     |
| Solde d'exécution de la section d'investissement |                     |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement        | - 99 966,21 €       |
| Solde des restes à réaliser                      | 30 957,68 €         |
| <b>Besoin de financement</b>                     | <b>69 008,53 €</b>  |
| <b>AFFECTATION</b>                               |                     |
| Affectation en réserves R1068 en investissement  | 69 008,53 €         |
| <b>Report en fonctionnement R002</b>             | <b>222 523,93 €</b> |

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**7- Délibération n°D512026 – Adhésion Polleniz : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler l'adhésion à l'association Polleniz,
- **Désigne** Michel Picault comme représentant,
- **Décide** de prendre en charge la cotisation annuelle correspondante,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

**8- Délibération n°D522026 – Adhésion au label Villes et Villages Fleuris : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à l'association Villes et Villages Fleuris,
- **Décide** de prendre en charge la cotisation annuelle correspondante,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

**9- Délibération n°D532026 – Travaux de voirie 2026 : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** les devis de l'entreprise Pigeon TP Centre IDF pour un montant total de 54 951,00 € HT, soit 65 941,20 € TTC,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les devis correspondants,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

**10- Délibération n°D542026 – Elagage annuel des voies et chemins communaux 2026 : Approuvé**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Ne retient pas** le devis de l'entreprise HR Elagage pour l'élagage des chemins communaux pour un montant de 869,50 € HT, soit 1 043,40 € TTC,
- **Retient** le devis de l'entreprise HR Elagage pour l'élagage des voies communales pour un montant de 4 911,50 € HT, soit 5 893,80 € TTC,
- **Autorise** Madame le Maire ou l'adjoint en charge de la voirie à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.



### **11- Délibération n°D552026 – Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école : Approuvé**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise DARTY pour un montant de 399,99 € TTC,
- **Autorise** Madame le Maire ou l'adjoint en charge des finances à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **12- Délibération n°D562026 – Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027 : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide que** les tarifs des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 seront les suivants :
  - Repas enfant : 3,95 €,
  - Repas adulte : 5,50 €,
  - Repas stagiaire : 3,95 €,
  - Garderie périscolaire du matin et du soir : 0,85 € par ½ heure entamée,
  - Accueil de loisirs périscolaire du mercredi : 0,85 € par ½ heure entamée.
- **Dit que** le règlement des services périscolaires sera modifié en conséquence,

### **13- Délibération n°D572026 – Animation pour le repas communal des aînés : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le contrat de la compagnie TipTonic pour un montant de 380,00 € TTC,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2026 au compte 623,
- **Charge** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à l'organisation des cérémonies et manifestations de signer le contrat d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires.

### **14- Délibération n°D582026 – Convention confiant l'instruction des actes d'urbanisme au service urbanisme commun de la Communauté de communes du Perche Emeraude : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de confier au service commun de la Communauté de Communes du Perche Emeraude l'instruction des actes d'urbanisme,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

### **15- Rénovation de la salle polyvalente : Reporté**

Madame le Maire informe que Monsieur le Sous-Préfet a fait un retour concernant la subvention DETR pour le projet de rénovation de la salle polyvalente en proposant une subvention à hauteur de 30% en précisant que la commune ne pourrait pas bénéficier du fonds vert en parallèle. Suite à ce retour et à la baisse des subventions accordées pour ce projet, Madame le Maire et les adjoints ont demandé une analyse financière à la conseillère aux décideurs locaux qui s'occupe de notre commune : cette analyse a mis en évidence que le projet n'était pas viable pour la commune dans ces conditions.

Madame le Maire et les adjoints ont donc décidé de ne pas accepter cette subvention pour 2026 et de revoir le projet. Après échange avec Monsieur le Sous-Préfet, celui-ci a proposé de réaliser les travaux en deux tranches :

- la première tranche pour la réfection de la toiture afin de mettre hors d'eau la salle polyvalente avec une éventuelle subvention de l'État de 35 à 40 % du montant estimé par le maître d'œuvre à 84 000,00 € HT pour une toiture en bac acier couleur ardoise. L'Architecte des bâtiments de France souhaiterait que la toiture soit en ardoises artificielles ce qui représenterait un supplément de 6 000,00 € HT.
- la deuxième tranche à proposer à la DETR 2027 après révision du projet pour un coût moins onéreux.

N'ayant pas eu de retour de Monsieur le Sous-Préfet concernant cette proposition, cet ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

### **DIVERS**

- **Journées du patrimoine** : Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2026. Pour la commune d'Avezé en partenariat avec l'ASVPA, il est décidé d'ouvrir au public l'église Saint-Pierre et la Tuilerie des Saules le dimanche 20 septembre 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h à cette occasion. Monsieur Philippe Chevalier se charge de compléter le questionnaire du Pays du Perche sarthois afin que ces visites soient intégrées dans la brochure.

- **Festival de la Chéronne** : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du festival de la Chéronne, un récital de guitare aura lieu le dimanche 19 juillet 2026 à l'église d'Avezé à 17h00. Philippe Chevalier sera le référent communal pour l'organisation de cette manifestation et du pot de l'amitié servi à cette occasion. Pierre Boulard, Marie-Noëlle Martin et Cécile Carré l'assisteront dans cette tâche.

Le kit de communication sera transmis à Céline Causard pour publier l'information sur intramuros.

**Subvention de la DRAC pour le tableau du retable de l'église** : Monsieur Philippe Chevalier informe

les membres du Conseil municipal que la commune a reçu l'arrêté accordant la subvention de la DRAC à hauteur de 40 % pour la restauration du tableau du retable de l'église pour un montant de 4 463,01 €. Il convient maintenant de solliciter le département pour l'aide départementale, puis de signer la convention avec la fondation du patrimoine avant de lancer la commande auprès de la restauratrice retenue. Monsieur Philippe Chevalier s'occupera de demander une subvention complémentaire auprès de la sauvegarde de l'art français.

- **Stores de l'école :** Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été inscrit au budget primitif 2026, la somme de 8 000,00 € pour la mise en place de volets roulants pour 10 fenêtres de l'école. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a reçu plusieurs devis. Les travaux ne pouvant pas être effectués pendant les vacances d'été, une réflexion sera faite en septembre pour savoir si ce projet pourrait être subventionné et dans ce cas, étendre ce projet à la totalité des fenêtres côté cour, soit 20 fenêtres.

- **Proposition de Franck Viel concernant les talus des voies communales :** Madame le Maire donne la parole à Monsieur Franck Viel pour exposer un éventuel projet concernant les talus des voies communales. Monsieur Franck Viel souhaiterait que les talus en bordure des voies communales ne soient plus broyés afin de les végétaliser en partie haute, en association avec les propriétaires terriens. Il propose de faire un test dans un chemin communal. Dans un premier temps, Franck Viel et Pierre Boulard vont repérer dans quel chemin communal le test pourrait être fait.

Affiché en mairie le : 01/07/2026

